

Le 29 novembre 1734 - concession à titre de cens et rentes seig. d'une continuation de terre sur le bord de la Rivières des Prairies de 3 par 20 arpents, d'un bout à l'autre de la profondeur des terres que possède le dit Vanier à la dite côte et qu'il a acquit du Sieur aLavoine, d'autre bout par derrière la ditte profondeur d'un costé à la continuation des terres des héritiers de défunt Sarreau dit LaViolette et d'autre part à la continuation des terres accordés à Basile Pigeon, par le Séminaire de St-Sulpice de Montréal, procureur du Séminaire St-Sulpice de Paris et propriétaire de l'Ile de Montréal et St-Sulpice, à Jean Vanier (a signé), père , habitant de la Côte St-Michel
Notaire: Joseph Charles Rimbault et fils (Montréal)

12.9.9.1734 Continuation Pour

James Lardouant Notaire Royal

En La Jurisdiction Royale De Montreal
y Resident & assigne sous Les sents Messrs

Le Normant L'un Des Presb. du
Suprieur de Messieurs Les Ecclesiastiques

De Dits Seminaire De S. Sulpice
De Paris Proprietaire D'ice

Le Normant L'un Des Presb. du
Suprieur de Messieurs Les Ecclesiastiques

De Dits Seminaire De S. Sulpice
De Paris Proprietaire D'ice

De Paris Proprietaire D'ice
De Paris Proprietaire D'ice

ARCHIVES NATIONALES
DU QUÉBEC
MONTREAL


2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13

[Handwritten signature]

① abbe de — Carlsruhe —
Chambre —
② f. l. —
③ —
④ —
⑤ —
⑥ —
⑦ —
⑧ —
⑨ —
⑩ —
⑪ —
⑫ —
⑬ —
⑭ —
⑮ —
⑯ —
⑰ —
⑱ —
⑲ —
⑳ —
㉑ —
㉒ —
㉓ —
㉔ —
㉕ —
㉖ —
㉗ —
㉘ —
㉙ —
㉚ —
㉛ —
㉜ —
㉝ —
㉞ —
㉟ —
㊱ —
㊲ —
㊳ —
㊴ —
㊵ —
㊶ —
㊷ —
㊸ —
㊹ —
㊺ —
㊻ —
㊼ —
㊽ —
㊾ —
㊿ —

22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36

Jean Vanier Pere habitant De la Coste St
Michel en Cette Isle a represent et acceptant procureur
pour luy ses hoirs, et ayant cause a l'avenir Une
Continuation de terre de trois arpens de front, sy
il si trouve sur vingt arpens de profondeur
aussy et il en trouve sans entiere part sur les terres
des habitans du bord de la Riviere des
prairies, appren dre d'un bout a la profondeur des
terres que possede led. procureur a laditte
Coste et quil a acquit du St. a l'ancine
D'autre bout par derriere lad. profondeur
D'un Coste a la continuation des terres
Et heritiers representant deffunt Sarreau dit
La Hiolette, et d'autre part a la continuation de
terres accordé a Basile Digeon, ainsi que

De la H
L. S. N


32 D'autre bout pardevant le dit proffondeur
33 D'un Coste a la continuation des terres
34 Et heritiere representant deffunt Sarreau dit
35 La Hiolette, et d'autre part a la continuation des
36 terres accordées a Basile Digeon, ainsi que
37 Le tout se poursuit et Comporte que led.
38 ~~Seigneur~~ ad. Bien seavoir et Connoistre
39 pour en faire faire le Disposer

40 Or Le Dit Seigneur seoy hoya et ayant
41 Ouï par aux Charges Clause Conditions
42 Seruitudes et Reserve & apres seavoir
43 qu'il y a Pensées seoy hoya et ayant

44

Cause seront. L'encl. Deposées. Leur Graine

45

Moudre aux moulins D'ord. Sieurs

46

Seigneurs Et non à D'autre Graine De

47

Confiscation D'ord. Graine Et Demande

48

arbitraire Même D'ord. L'inculture

49

Des Grains qu'ils auroient faits moulin

50

ou leurs D'ord. Sur La Dille habitation

51

Et y tenir feu Et Lieu D'ord. Un an D'ord.

52

ou plus tard Et La Desertion Entièrement

53

Detour D'ord. De Decourir Les Desertes

54

Deser. Voisin a mesure qu'ils en auront

55

Desert, Cultiver Les d. terres, Souffrir

56

Les Chemins qui seront trouvez appropos

57

Sur Les d. Sieurs Seigneurs, faire Et

58

Intervention Praticable Un Grand Chemin

- (53) Detour de voir De Decourus Les D'epuis
- (54) Defer Voisin a mesure qu'il n'en aurons
- (55) Desoin, Cultures Les d' terre, Souffris
- (56) Les Chemins qui seront trouue' a propos
- (57) Sur Les d' Sieurs Seigneurs, faire Et -

Corré a communs frais
avec les voisins le long -
de lad' habitation

(58) Intretien praticable Un Grand Chemin
Sur La Demanture de lad' habitation ##

f.c. J. J.

- (59) Deux Coste d'icelle, Et Den paye par
- (60) Chacun an aux d' Sieurs Seigneurs
- (61) Demontreal In leur hotel Seigneurial
- (62) au Lieux de la Recepte au d' Ville

- (63) Marie ou au Porteur Dix Sols Et un
- (64) D'ouy minot de Orled froment bon sec
- (65)

ARCHIVES NATIONALES
DU QUÉBEC
MONTREAL

66 Net Loyal et marchand Rendue et
67 Porté et Grenier on se fera La Dite
68 Recepte De Cens et Rentes seigneuriales
69 Pour Chaque Vingt arpens de Superficie
70 De la Dite Concession Le tout Payable
71 Au onzieme Novembre Dont la premiere
72 année Depaymant le jour au onzieme
73 Novembre Prochain et Continues De la
74 En avant tant et si longuement que lesd.
75 Preneurs de houses et autres Cause seront
76 Possesseurs et Detenteurs de la d. Concession
77 Ou Partie D'iceles, Leurs Cens portans
78 Profits de tous et ventes eschangies
79 Raisons Defaut et amende avec tous
80 autres Droits seigneuriaux de par
81 Le Cas de Chorra suivant Le
82 Coutume de par de Revenant
83 Expressément mondy Sieu Senneman
84 Pour Le d. Sieurs Seigneurs Le Droit
85 De prendre sur La Dite habitation
86 Le Bois de Charpente Dont les
87 aurons desoins pour Leur Bastim.
88 Clostures et ouvrage Public et Enceinte

(89) In arpenor de odia Debut. quila pourront
(90) faire Couper Et Enlever Par quils quand
(91) Don Luy Semblera En les Prenant Le plus
(92) Sice quil se pourra Des deserts a l'endroit
(93) ou Le soir Naura Point Esté Couvé Et
(94) aussi Les Pierres de Montange ~~adverse~~
(95) Et Construite qui se trouveront Sur la
(96) et terre Letout sans En Rien Sayer
(97) au cy. Prenue s'icy. horra Et ayant Cause
(98) a la faculté de Retiree L'icy. habitation par
(99) Preference a tout acquerreur En Cas de
(100) Vente detout au Partic In Rembourcans
(101) Le Prix Et Laquisition de Loyaux Contr
(102) enor que led. prenue s'icy. horra Et
(103) ayant Cause puissent Vendre —
ad. m. quitta n. r.

98 à la faculté de nous
99 Préférences à tout acquereur de En Cas de
100 Vente de tout au Partie En Rembourcans
101 Le Prix Et Laquisition de Loyaux Contre
102 Cinq que les preneurs seoy. soient Et
103 Ayant Cause puissent vendre
104 abandonnés, données Cédés qu'ils ny
105 autrement transportés Lad. Concession
106 ny Partie aucune, maine morte
107 ny Communauté sans Lagrement de
108 mesd. sieurs seigneurs qui en auront
109 toujours Lagreance, se Reservant mesd.
110 sieurs seigneurs de prendre sur toute La
111 d. Concession tout Les Bois de Charpente
112 dont ils auront besoin tant pour Leurs
113 maisons, Eglise, Presbitaire, Moulins
114 Et autres ouvrages Publics, Ensemble

Signatures
f. c.

115 Les Sieurs de Noulanges à Bastie et
116 Constructeurs à Chaus et Propres à toutes
117 Sables et autres Matières & généralement
118 quelle que soit dont ils auront besoin Lettres
119 sans en rien payer comme je est dit
120 Et Dessus et Lors que L'annus Lesd. Sieurs
121 Signeurs L'aura chelessura ou ayant
122 cause voudront Bastie de meilleurs
123 tant à eux qu'à leur Souverain
124 Construction d'eux rendre occupés ou
125 coupés de terre pour faire passer Lesd. Sieurs
126 La L'aura chelessura de ce faire et de
127 rendre le terrain nécessaire tant sous
128 le Lieu de la Construction et pour faire
129 passer Lesd. Sieurs au terrain qui sera nécessaire
130 et La L'aura chelessura à propos de payer
131 Cependant le Defricheement et diminuant
132 Les Coûts et Rentes à proportion du
133 terrain qu'ils occuperont et sans que
134 les présentes puissent nuire ni
135 préjudicier aux Droits desd. Sieurs
136 Signeurs ni à ceux d'autres, à toutes
137 Les quel clauses Conditions
138 Seruitudes et Reserves Lesd. Sieurs
139 ont volontairement soumis et
140 obligez Souverainement leurs personnes et

141 Ayant Cause promise y Satisfire Us
142 Ledit Jure Us Exentee Us Desire
143 Incessamment alleges mesme de Dames La
144 Dite concession Dams toutes charges Us
145 Profondeo Et En Raportee Certificats suproce
146 Verbal Dun Jure arpentee uspa Depens
147 Dams Depens de Jure uspa usque tunc usque
148 de Salite Dax de Presentee Us Delant Depens
149 Dommage de Jure Us de Jure Jure Us
150 dit Jure Jure Cause manquant ou
151 Conventent a quelcune d'icy Clause
152 Et Demeure La Dite Concession accorde
153 Sans dille Reventee Demeurea Rame
154 Droit au Domaine Dax de Jure Seigneur
155 pour En Disposer En faueur de qui bon
156 Luy Semblera sans Estre tenu Observer
157 aucune formalite de proce Circa usque
158 Et de pour Execution de Jure Jure
159 a Eslee son Domicille En Cette Ville En
160 La Maison de M^r Maurice Blondeau
161 seize rue St. Paul auquel lieu R.
162 Nonobstant R. Promettant R. obligant R.
163 Renonceant R. fait Et Sesse aud. Montreal
164 En Une Des Salles dudit Seminaire
165 L'AN mil sept Cent trente quatre La

166
167
168
169
170
171

Vingt neuf Novembre auant ^{midy} presencee —
Des sieurs Jean Baptiste De Coste, et
Dartur Laurent Guignard temoins qui
ont signe avec mesd. s^r Bailleur et
Preueux, et Notaire, apres lecture
faite s. trois mots Roye Nul s.

normand ^{sup} françois chey # Le W^r Leuier

~~De Coste~~ et Jean Guignard #

Sainbault
L^r Roye #

[Faint, illegible handwriting at the bottom of the page]

Concession d'une continuation de terre à Jean Vanier

29 novembre 1734

Notaire : Joseph-Charles Raimbeault (1727-1737), Montréal

- 1) 29^e novembre (novembre) 1734 Continuation Pour Vanier
- 2) Par devans Le Notaire Royal
- 3) En La Jurisdiction Royale De Montreal
- 4) y Resident Soussigné fut Present Messire
- 5) Louis Le normant Lun des Prestre Du
- 6) Seminaire Se Saint Sulpice De paris
- 7) Suprieur de Messieurs Les Ecclesiastiques
- 8) Du Dit Seminaire De Villemarie
- 9) Procureur De messire Jean-Baptiste
- 10) Cousturier (En marge : abbé de Chaume) Docteur En Sorbonne Et
- 11) Supérieur de Messieurs Les Ecclesiastiques
- 12) Du Dit Seminaire De Saint Sulpice
- 13) De Paris. Seigneurs Proprietaire De La
- 14) Ditte Isle DE montreal Saint Sulpice
- 15) Et autres Lieux Lequel assisté De
- 16) Messire francois Cheze Prestre
- 17) Secretaire Et Econome aud (au dit) Seminaire
- 18) De Villemarie a Volontairement
- 19) Reconnu Et confessé avoir Baillé
- 20) Et Concedé atitre De Cens Et Rentes
- 21) Seigneuriales Demaintenans Et atoujours

- 22) Jean Vanier Père habitant DelaCoste St-
 - 23) Michel En Cette Isle a ce present et acceptant preneur
 - 24) pour luy ses hoirs, et ayant Causé alavenir Une
 - 25) Continuation de terre de trois arpens de front,
 - 26) sil si trouve Sur vingt arpens de proffondeur
 - 27) aussy Sil Sy trouve Sans _____ Sur les terres
 - 28) Des habitants du bord deleau (En marge : Dela) Riviere des
 - 29) prairies, apprendre d'un boutaloproffondeur des
 - 30) terres que possede led. (le dit) preneur a la ditte
 - 31) Coste et Quil a acquit de Sr (Sieur) aLavoine
 - 32) D'autre bout par derriere lad (ladite) proffondeur
 - 33) D'un Costé a la Continuation des terres
 - 34) Et héritiers representant deffunt Sarreau dit
 - 35) LaViolette, et d'autre part alaContinuation des
 - 36) terres accordé à Basile Pigeon, ainsi que
 - 37) Le tout Sepoursuit et Comporte que le d. (dit)
 - 38) Preneur a d. (dit) Bien Scavoir et connoistre
 - 39) pour Enfouir faire Et Disposer
-

- 40) Par Le Dit Preneur Ses d. (dits) hoirs Et ayant
- 41) Causer aux charges Clauses Conditions
- 42) Servitudes Et _____ Cy apres Scavoir
- 43) que le d. (dit) Preneur Ses d. (dits) hoirs Et ayant
- 44) Cause seront tenue Deporter Leur graines
- 45) Moudre aux moulins Des d. (dits) Sieurs
- 46) Seigneurs Et non a Dautre a peine De
- 47) Confiscation des d. (dites) graines Et Damande
- 48) arbitraire même Depayer Lamouture
- 49) Des graines quils auroient fait moudre
- 50) ailleurs Bastie Sur La Ditte habitation
- 51) Et y tenir Seul Lieu Dans un an Dhuy (d'aujourd'hui)
- 52) auplustard Et La Deserter Entièrement
- 53) De tous Bois De Découvrir Les Desertes
- 54) DeSes Voisin amisure quils En auront
- 55) Besoin, Cultiver Les d. (dittes) terres Souffrir
- 56) Les Chemins qui seront trouvé apropos
- 57) Par Les d. (dits) Sieurs Seigneurs, faire Et
- 58) Entretien Praticable Un grand Chemin
- 59) Sur La Devanture De la d. (ditte) habitation (en marge : clorre a commun frais avec Les voisins Le Long de Lad. Habitation.) des
- 60) Deux Costé dycelle, Et Den payer Par
- 61) Chacun _____ d. Sieurs Seigneurs
- 62) Demontreal
- 62) Demontreal En leur hotel Seigneurial
- 63) au Lieux Deleur _____ au d. Ville
- 64) Marie ou au Porteur Dix Sols Et Un
- 65) Demy minot De Bled (Blé) froment Bon Sec

- 66) Net Loyal Et marchand Rendue Et
- 67) Porté En grenierr on Se fera La Ditte
- 68) Recepte De Cens Et Rentes Seigneuriales
- 69) Pour Chaque Vingt arpens de Superficie
- 70) De la Ditte Concession Letout payable
- 71) au onzième Novembre Dont la première
- 72) année De paiement Echerra au onzième
- 73) Novembre prochains Et Continuer De la
- 74) En avant tant Et Silonguement que led.
- 75) Preneur ses d. hoirs Et ayant Cause Seront
- 76) Possesseur Et Detempteurs de la d. Concession
- 77) Ou Departie Dycelle, Les d. Cens portans
- 78) Profit de ____ Et Ventes Eschangés
- 79) _____ Defaut Et amande avec tous
- 80) autres Droits Seigneurieau se quand
- 81) LeCas y Escherra Suivant La _____
- 82) Coutume De paris Se Reservant
- 83) Expressément mond. Sieur Lenormant
- 84) Pour Les d. Sieurs Seigneurs Le Droit
- 85) De prendre Sur la Ditte habitation
- 86) Le Bois de Charpente Dont Ils
- 87) auront Deformé pour Leurs Basatiments
- 88) Clostures Et ouvrage Public Et Encore
- 89) Un arpens de Bois Debout quils pourront
- 90) faire Couper Et Enlever Par qui Et quand
- 91) Bon Leur semblera En le Prenant Le plus
- 92) Près que Le pourra Des Desertes alendroit
- 93) ou Le Bois Naura Point Esté _____ Et
- 94) aussy Les Pierres de Moulange ??
- 95) Qui Se trouveront Sur Ces
- 96) d. (dites) terres Le tout Sans En Rien Payer
- 97) au d. Preneur Sese. (ses dits) hoirs Et ayant Causé
- 98) a la faculté de Retirer Lad. Habitation par
- 99) Preference a tous requereurs En Cas de
- 100) Vente de tout au Partie En Rembourcant
- 101) Le Prix Et Lacquisition de Loyaux Couts
- 102) Sans que led. Preneurs Sese. Hoirs Et
- 103) ayant Causé Puissent Vendre
- 104) abandonner, donner, cedder, quitter ny
- 105) autrement transporter Lad. Concession
- 106) ny Partie a aucune mains morte
- 107) ny Communauté Sans Lagrement de
- 108) mesd. Sieurs Seigneurs qui En auront
- 109) toujours La preference Se Reservant mes d.
- 110) Sieurs Seigneurs de prendre Sur toute La
- 111) d. Concession tous Les Bois de Charpente
- 112) Dont Ils auront Besoin tant pour Leurs
- 113) maisons (En marge : Seigneurialles) Eglises Presbitaires moulins
- 114) Et autres ouvrages Publié, Ensembles

- 115) Le Pierres de Moulanger a Bastir Et
- 116) Construire a Chaux Et Propres a tailler
- 117) Sabler Et autres Matteriaux generallement
- 118) quelconques Dont ils auront Besoin Le tout
- 119) Sans En Rien payer Comme il est dit
- 120) Cy dessus, Et Lors qua Lavenir Les d. Sieurs
- 121) Seigneurs Leurs Successeurs ou ayant
- 122) cause voudront Bastir des moulins
- 123) tant a Eux quiavant Et Pour La
- 124) Construction dyceux Prendre occuper
- 125) Couper des terres Pour faire passer Les Eaux
- 126) Ils leurs Sera Possible de Ce faire Et de
- 127) prendre Leterrain nécessaires tant Pour
- 128) Le Lieu de la Construction Et pour faire
- 129) Passer Les Eaux autans quil sera nécessaire
- 130) Et Ils le Jugeront apropos Enpayant
- 131) Cependant Le Défrichement En Diminuant
- 132) Les Cens Et Rentes aproportion du
- 133) terrain quil occuperont Et sans que
- 134) Ses présentes puissent Nuire ny
- 135) Prejudicier aux Droits des d. Sieurs
- 136) Seigneurs ny a Ceux Dautrui, atoutes
- 137) Lesquels Clauses Conditions
- 138) Servitudes Et _____ Le d. Preneur
- 139) Sest Volontairement Soumis Et
- 140) Obligé Purluy Sesd. Hoirs Et

- 141) ayant Cause apromis y Satisfaire Et
- 142) Letout Suivre Et Executer Et De fuire
- 143) Incessament aligner _____ Et Borner La
- 144) Ditte Concession Dans toutes sa largeur Et
- 145) Profondeur Et En Raporter Certificat ou proces
- 146) Verbal D'un Juré arpenteur a ses Depens
- 147) Dans Un Mois Dlay au plus tard apeine
- 148) de Nulité Des d. Presentes Et De tous dépens
- 149) Dommages Et Interets Et Sy Led. Preneur Ses
- 150) dit hoirs ayant Cause manquents ou
- 151) Contreviennent aqueleune des d. Clauses
- 152) Cy Dessus La Ditte Concession accorde
- 153) Par Ces dittes Presentes Demeurera Réunion
- 154) droits au Domaine Des d. Sieurs Seigneurs
- 155) pour En Disposer En faveur de qui Bon
- 156) Leur Semblera Sans Estre tenû Dobserver
- 157) aucune formalité De proces Caraison
- 158) _____ Et Pour Lexecution _____ Le d. Preneurs
- 159) a Eslue Son Ddomicille En Cette Ville En
- 160) La Maison de Mr. Maurice Blondeau
- 161) Seize rue St-Paul auquel Lieu _____
- 162) Nonobstant _____ Prpmettant _____ obligéant _____
- 163) Renonceant _____ fait Et Passé au d. Montreal
- 164) En Une Des Salles du dit Séminaire
- 165) Lan mil sept Cent trente quatre Le

